



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 5 AVRIL 2022, 20h01  
Édifrice municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

05.04.21.054

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point

- Trottoir brisé ;

Est ajouté à Varia. Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

05.04.21.055

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022, il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

04.05.21.056

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 15 mars 2022, il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

04.05.21.057

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 79 607.81 \$, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.

  
Cathy Payeur  
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

#### PÉRIODE DE QUESTION 1

05.04.21.058

##### RÉSOLUTION POUR DEMANDES DE DONS

**ATTENDU QUE** la Fondation Polyvalente Bélanger, la Paroisse Notre-Dame-des-Amériques, ainsi que La Maison des jeunes-Ados en cavale de Saint-Georges ont fait une demande de don pour 2022 :

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La demande de don pour la Polyvalente Bélanger soit acceptée au montant de 50 \$ ;
- La demande de don pour la Paroisse Notre-Dame-des-Amériques soit refusée puisqu'il n'y a plus de messe à Saint-Hilaire-de-Dorset à publiciser ;
- La demande de don pour la Maison des jeunes - Ados en cavale de Saint-Georges soit acceptée au montant de 50 \$.

**ADOPTÉE**

#### CORRESPONDANCES

05.04.21.059

##### RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'ACQUISITIONS D'HABITS DE COMBATS

**ATTENDU QUE** certains habits de combats du SSI arrivent à leur fin de vie ;

**ATTENDU QU'IL** est inscrit au programme triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'habits de combats ;

**ATTENDU** les soumissions déposées à la présente (prix unitaire sur la soumission, quantité 3 unités) :

- L'Arsenal : 6 335.00 \$, plus taxes applicables
- Boivin & Gauvin : 7 830.00 \$, plus taxes applicables ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de Sécurité incendie de la Haute-Beauce ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la soumission de L'Arsenal au montant de 6 335.00 \$ chacun, plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du SSI, à effectuer l'acquisition ;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant partie à l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

05.04.21.060

##### RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la Politique du développement du Territoire pour un projet visant la construction d'une pergola ;
- **QUE** la Municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ;
- **QUE** le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

**ADOPTÉE**



05.04.21.061  
N° de Résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME CONSTRUCTION GEOFFREY JACQUES ET FILS INC. POUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut engager le projet de construction d'une pergola annexée au projet d'aménagement externe public ;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue le 8 février 2022 de la firme Construction Geoffrey Jacques et Fils Inc. pour la construction de la pergola, pour un montant de 23 000.00 \$, plus les taxes applicables ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présent de mandater la firme Construction Geoffrey Jacques et Fils Inc. pour la construction de la pergola, pour un montant de 23 000.00 \$, plus les taxes applicables ;

**ADOPTÉE**

05.04.21.062

**RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT DE ZOOM**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'abonnement au programme Zoom va expirer en mai 2022 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal croit un avantage de renouveler l'abonnement pour une période d'un (1) an ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent d'accepter le renouvellement de l'abonnement du programme Zoom pour une période de 12 mois au montant annuel de 160.00 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

05.04.21.063

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À**

**1. UNE COMMANDE AINSI QU'À L'INSTALLATION DE PANNEAU DE VISIBILITÉ RESTREINTE ET**

**2. UNE DEMANDE D'AIDE DE SUGGESTIONS ET D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CONCERNANT LA VITESSE ROUTIÈRE**

**ATTENDU QU'UNE** demande du propriétaire du Lot 3 739 514, concernant une problématique de visibilité restreinte a été fait au conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a des bâtiments des deux côtés de la rue Principale et qu'il doit traverser quotidiennement d'un côté à l'autre pour son travail ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déjà fait face à plusieurs risques d'accidents avec des véhicules lors de la traverse de la rue Principale ;

**ATTENDU QU'UNE** problématique est présente depuis de nombreuses années à Saint-Hilaire-de-Dorset concernant la vitesse routière ;

**ATTENDU QUE** la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil municipal ;

**Il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents de :

**1.** Demander au Ministère des Transports du Québec de commander et de procéder à l'installation d'un panneau de visibilité restreinte sur la rue Principale en direction NORD à proximité du Lot 3 739 514 ;

**2.** Demander au Ministère des Transport du Québec de venir en aide à la Municipalité dans une demande de suggestions et demande d'aide financière pour la sécurité des citoyens concernant la vitesse routière.

**ADOPTÉE**

05.04.21.064

**RÉSOLUTION POUR MANDATER UN AGENT DE LIAISON EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (Projet de Loi 59) a été adoptée par l'assemblée nationale du Québec le 30 septembre 2021 et sera sanctionnée le 6 avril 2021 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités font partie du groupe prioritaire 3 au sens du Règlement sur le programme de prévention avec leur mutuelle, le programme de prévention devrait donc déjà être existant et appliquer conformément à la L.S.S.T. ;



N° de résolution  
ou annotation

05.04.21.065

**ATTENDU QU'UNE** municipalité de moins de 20 employés est tenue de désigner un agent de liaison en santé et en sécurité ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la directrice générale comme agente de liaison en santé et en sécurité.

**ADOPTÉE**

05.04.21.066

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LA FÊTE DES VOISINS**

**ATTENDU QUE** la municipalité est inscrite à la Fête des voisins 2022 ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget maximum de 3 000.00 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

**ADOPTÉ**

05.04.21.067

**RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QU'UN** achat pour un portable a été fait en 2016, pour la direction générale ;

**ATTENDU QUE** suites aux vérifications du fournisseur informatique, Solutions GA, le constat est que le portable de la Municipalité est désuet ;

**ATTENDU** la soumission reçue le 28 mars 2022 de la firme Solutions GA :

- Lenovo Thinkcentre (tour ordinateur) pour un montant de 1 586.08, plus les taxes applicables. ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve l'achat de Lenovo Thinkcentre (Tour d'ordinateur) pour un montant de 1 586.08 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

05.04.21.068

**RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE #1**

**ATTENDU QU'**en mai 2021, par la résolution 04.05.21.060 l'emprunt temporaire #1 a été reconduit pour une durée d'une année, auprès de Desjardins pour réaliser les projets en vertu du programme TECQ 2014-2018 ;

**ATTENDU QUE** l'emprunt temporaire sera échu le 20 avril 2022 ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont tous été réalisés ;

**ATTENDU QUE** la subvention a été payée en entier ;

**ATTENDU QU'IL** reste un solde d'afin d'acquitter totalement l'emprunt temporaire #1 ;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on rembourse le solde au montant de 100 133.80 \$ sur l'emprunt temporaire #1, afin que le solde soit acquitté entièrement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION AFIN DE DÉMONTRER SON ENGAGEMENT AU PROJET VOISINS  
RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'APPUI POUR LE « LE CHOC DES GÉNÉRATIONS »  
DEMANDÉ PAR LES LOISIRS DE LA GUADELOUPE – PLAN DE VISIBILITÉ LES  
PARTENAIRES - BRONZE 2022**

**ATTENDU QUE** les loisirs de la municipalité de La Guadeloupe nous a fait parvenir une demande de sollicitation pour le projet « Le choc des générations » 2022 ;

**ATTENDU QUE** cet évènement se veut rassembleur et encourage les talents locaux pour dynamiser la Municipalité de la Guadeloupe ;

**ATTENDU QU'UNE** contribution financière de 100 à 249.00 \$ permettrait :

- La publication du nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset sur la page Facebook de la Municipalité de la Guadeloupe ;

- L'annonce au micro durant les activités, du nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;



N° de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présent que :  
**QUE** la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset donne son appui pour un montant de 100.00 \$ et puisse se prévaloir de la publication du nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset sur la page Facebook de la Municipalité de la Guadeloupe, ainsi que l'annonce au micro durant les activités, au nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

**ADOPTÉE**

05.04.21.069

**RÉSOLUTION POUR MANDATER SOLANGE BRETON DANS L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA HALTE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la Halte municipale ouvrira le 15 mai prochain ;

**ATTENDU QUE** nous avons besoin de bacs de poubelle, de récupération, de produits d'entretien ménagé... ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil mandate Solange Breton dans l'achat des équipements nécessaires à l'ouverture de la Halte municipale ;
- La directrice générale autorisera les achats que Solange effectuera et fera un suivi au conseil municipal suivant, concernant les dépenses effectuées.

**ADOPTÉE**

**Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter**

05.04.21.070

**RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE (1) LICENCES PDF XCHANGE EDITOR ET D'UNE (1) LICENCE PDF XCHANGE EDITOR PLUS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est maintenant un conseil sans papier ;

**ATTENDU QUE** la mairesse a besoin d'une licence PDF XCHANGE EDITOR pour les signatures électroniques ;

**ATTENDU QUE** la licence PDF XCHANGE EDITOR PLUS de la directrice générale est expirée et que ce logiciel est essentiel pour son travail ;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte l'achat :

- Pour la mairesse une (1)licence PDF XCHANGE EDITOR pour une durée de 3 ans, étant le plus économique, pour un montant total de 72.80 \$, plus les taxes applicables ;
- Pour la directrice générale une (1)licence PDF XCHANGE EDITOR PLUS pour une durée de 3 ans, étant le plus économique, pour un montant de 93.60 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

05.04.21.071

**RÉSOLUTION POUR PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM #PARLER POURVRAI DU 2 AU 8 MAI 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**Considérant que** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**Considérant que** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**Considérant que** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**Considérant que** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**Considérant que** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;



N° de résolution  
ou annotation

05.04.21.072

**CONSIDÉRANT QU'IL** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présent que la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME BLANCHETTE VACHON POUR LA VÉRIFICATION DE 2021 ET LE DÉPÔT DU BUDGET 2022 AU MINISTÈRE (MAMH)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset doit faire la vérification de données comptable pour 2021 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset se doit de déposer ses documents financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on mandate la firme Blanchette Vachon pour effectuer la vérification 2021 et le dépôt des documents financiers au MAMH et qu'elle soit autorisée à compléter tous les documents afférents.

**ADOPTÉE**

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
4. Rapport de l'église – Jasmin Létourneau
5. Rapport du Comité de la ruralité – Lise Garant
6. Rapport du Comité de la bibliothèque – Michel Lindsay
7. Rapport de la directrice générale – Cathy Payeur

**PÉRIODE DE QUESTION 2**

**VARIA**

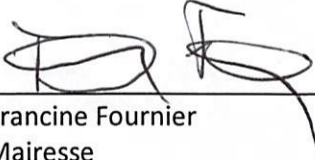
- Trottoir brisé

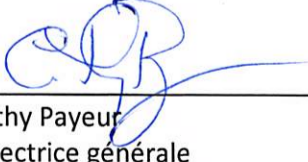
05.04.21.073

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h07.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Francine Fournier  
Mairesse

  
Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière